

Bruxelles, le 29 mars 2007.  
E07 /07

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### ***Directive sur l'information et la consultation des travailleurs: la Belgique condamnée.***

La FGTB prend connaissance de la condamnation de la Belgique par la Cour européenne de Justice pour non-transposition de la directive européenne sur l'information et la consultation des travailleurs.

La FGTB demande à ce que le Gouvernement belge, qui ne conteste pas l'infraction, trouve une solution de toute urgence.

Le 23 mars dernier, FGTB et CSC organisaient ensemble une journée d'action à l'occasion du second anniversaire de la non-transposition de la directive sur l'information des travailleurs. L'occasion de rappeler au politique les revendications syndicales, dont la transposition de la directive en vue d'une représentation syndicale dans les PME.

Pour rappel, la FGTB réclame un Comité pour la prévention et la protection au travail dans les entreprises à partir de 20 travailleurs. Outre l'intérêt d'informer les travailleurs sur la situation économique et financière de leur entreprise, il s'agit aussi, dans l'intérêt de toutes les parties, de pouvoir améliorer leur sécurité et préserver leur santé. En effet, il y a plus d'accidents dans les PME et ils sont souvent plus graves que dans les autres entreprises.